



Madame Véronique MEEUS  
NOTAIRE ROBINET  
Rue Saint-Gilles, 37

6870 SAINT-HUBERT

Saint-Hubert, le 01/04/2026

Nos réf : RU 48/2026  
Vos réf : 100266g/VM

Madame,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques et en vertu des articles D.IV.99 et 100 du Code du Développement Territorial, nous avons l'honneur de vous délivrer le présent document, dressé sous réserve des résultats de l'instruction approfondie à laquelle il serait procédé au cas où une demande de certificat d'urbanisme, de permis d'urbanisme, de permis d'urbanisation serait introduite au sujet du bien considéré.

**Concerne : SAINT-HUBERT**

Dénomination	Lieu-dit/adresse	Division	Section	N°	Exposant
Une maison d'habitation	Rue du Home, 8	1	A	1459	Y

**Appartenant à :**

**Le bien en cause :**

1. Est situé en zone d'habitat au plan de secteur de Bertrix-Libramont-Neufchâteau adopté par le Ministère de la Région Wallonne, Arrêté de l'Exécutif du 05 décembre 1984 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité (voir carte n°1).
2. ~~est situé en zone de parc, en zone de service public dans le périmètre du schéma d'orientation local (SOL), n° 84059-SCD-0001-01 arrêté du 14/06/1978 entré en vigueur (Voir carte n°)~~
3. est soumis pour des raisons de localisation, à l'application d'un guide régional d'urbanisme - 84059-ZPU-0001-02- Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme- Arrêté royal du 13/12/1976 modifié par l'arrêté royal du 12/06/1978, les arrêtés de l'Exécutif régional wallon du 09/07/1987, 10/11/1988 et du 15/11/1990 et les arrêtés du Gouvernement wallon du 24/04/2008 et du 27/05/2009. (Voir carte 2);

4. ~~parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements / parcelle concernée par un versant supérieur à 30° (voir carte n°)~~
5. ~~BDES Sol: parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) (voir carte n°)~~
6. A ce jour, l'administration communale n'a connaissance d'aucun plan d'expropriation dans lequel le bien considéré serait repris.
7. Le bien est :
  - ~~inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 193 du Code Wallon du Patrimoine;~~
  - ~~classé en application de l'article 196 du Code précité;~~
  - ~~situé à proximité d'une zone de protection visée à l'article 209 du Code précité~~
  - localisés en tout ou en partie dans un site repris à l'inventaire des sites archéologiques visé à l'article 233 (voir carte n°3)
  - ~~situé à proximité d'un site classé (voir carte n°)~~
8. ~~Situé à moins de 100 mètres d'une zone Natura 2000 visé par l'article 1bis alinéa unique 18° de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifié par le décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages. (Voir carte n°)~~
9. ~~A fait l'objet d'un certificat d'urbanisme n°1, datant de moins de deux ans;~~
10. ~~A fait l'objet d'un certificat d'urbanisme n°2, datant de moins de deux ans;~~

D'après notre base de données, le bien :

11. ~~A fait l'objet du (des) permis de bâtir ou d'urbanisme suivant(s) délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 1977:~~
12. ~~a fait l'objet d'un permis d'urbanisation délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 1977;~~  
~~Date de décision: 25-11-10 (voir carte n°);~~
13. ~~a fait l'objet d'un permis d'environnement;~~
14. ~~il existe un certificat de Patrimoine pour le bien;~~
15. Est situé dans un périmètre où s'applique un réseau d'assainissement collectif, ou le réseau d'égouttage est existant, selon le PASH approuvé en date du 10 novembre 2005 et en vigueur à ce jour (voir carte n°4);
16. Est situé à proximité d'une voirie communale et régionale équipées en eau et électricité, pourvues d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ;
17. Est longé par un chemin communal n°2 repris dans l'Atlas des voiries vicinales (voir carte n°5) ;
18. ~~Est à 50m d'un cours d'eau de 3<sup>ème</sup> catégorie (voir carte n°) ;~~
19. ~~est situé en zone d'aléa d'inondation moyen (par ruissellement) (voir carte n°)~~

- ~~20. est situé à moins de 20 m d'un axe de ruissellement concentré et traversé par un axe de ruissellement concentré (voir carte n°)~~
- ~~21. est situé en zone de wateringue (voir carte n°)~~
- ~~22. Est situé à moins de 200m d'une vue remarquable et dans un périmètre d'intérêt paysager (ADESA) (voir carte n°)~~
- ~~23. Sont à moins de 250 m d'une canalisation FLUXYS (voir carte n°)~~
24. Est situé en zone de prévention forfaitaire de type II (voir carte n°6)
- ~~comprend des arbres remarquables (voir carte)~~

**Observations complémentaires :**

Nous vous signalons que toute modification ultérieure des affectations et utilisations urbanistiques précitées, du nombre et/ou de la répartition de logements doit faire l'objet d'un permis d'urbanisme préalable et attirons votre attention sur le fait que les logements mis en location doivent être conformes au Code du Logement.

**Infractions qui grèvent le bien et qui ont fait l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction et/ou d'une mise en demeure et/ou d'un avertissement :**

Aucun dossier de procès-verbal de constat d'infraction et/ou de mise en demeure et/ou d'avertissement n'est actuellement ouvert pour le bien.

Ce courrier ne présume pas de l'existence d'éventuelles infractions dont serait grevé le bien et qui n'auraient pas encore fait l'objet d'un constat d'infraction formel.

**Ces informations sont données à titre indicatif et peuvent ne pas être exhaustives.**

Votre attention est attirée sur le danger que constitue l'achat / vente d'un immeuble grevé d'une infraction urbanistique. La responsabilité du propriétaire peut être engagée (en ce compris pour le maintien d'infractions urbanistiques).

Le Directeur Général,

Frédéric LEROY



Le Bourgmestre,

Didier NEUVENS



**Service traitant :**

Antoine LEROY  
Service urbanisme

Tél. 061 26 09 62  
Email [urbanisme@saint-hubert.be](mailto:urbanisme@saint-hubert.be)



GRUPEMENT  
D'INFORMATIONS  
GEOGRAPHIQUES

# Géoportail du GIG

Carte 1 - Plan de secteur



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gignel.org>)  
© Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, éditée, rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »

01/04/2026

SPF | SPW

1:200

6 m

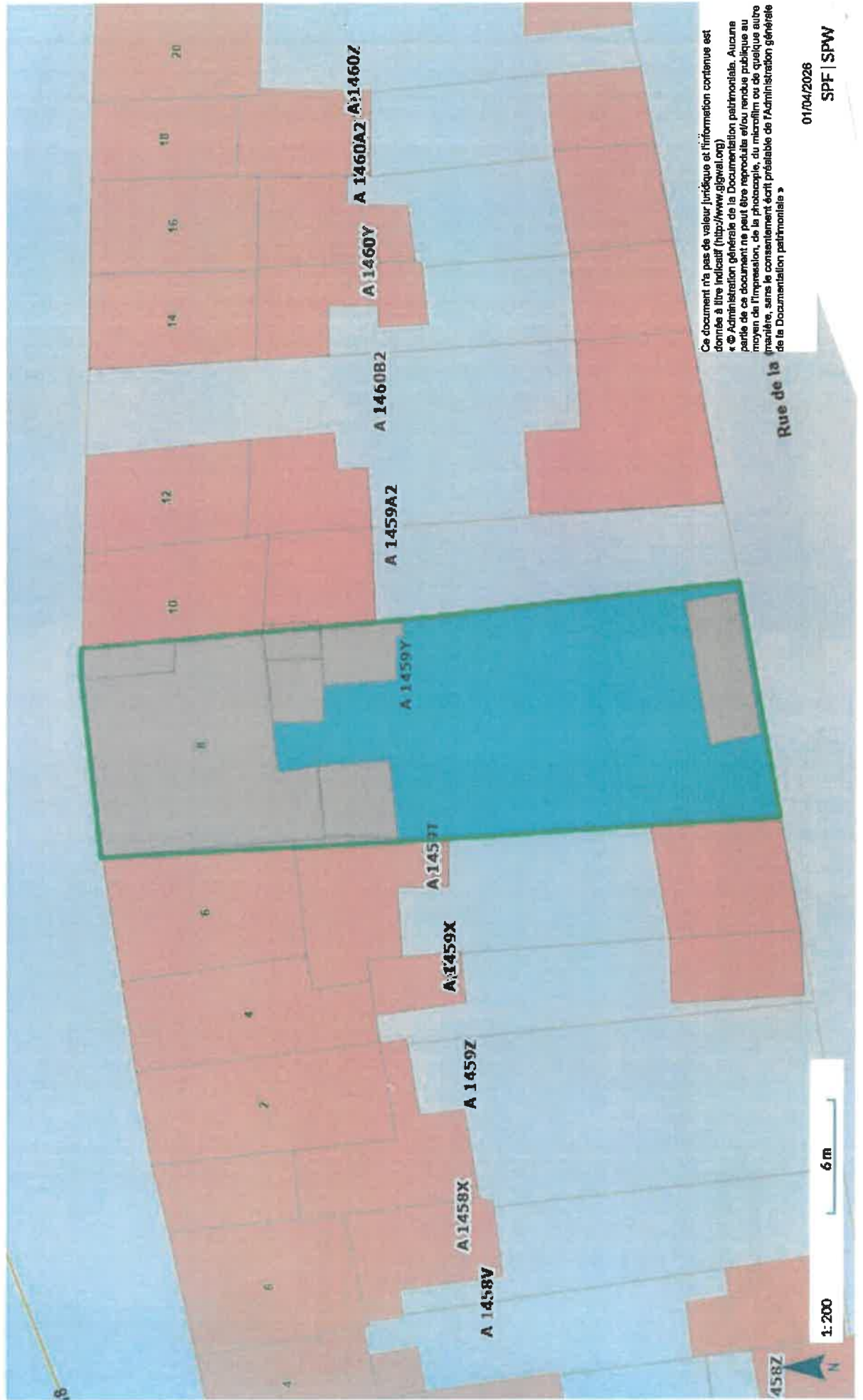




**GROUPEMENT  
D'INFORMATIONS  
GÉOGRAPHIQUES**

# Géoportail du GIG

Carte 3- Carte archéologique



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigwal.org>)  
« Administration Générale de la Documentation Patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale »

01/04/2026

SPF | SPW

1:200

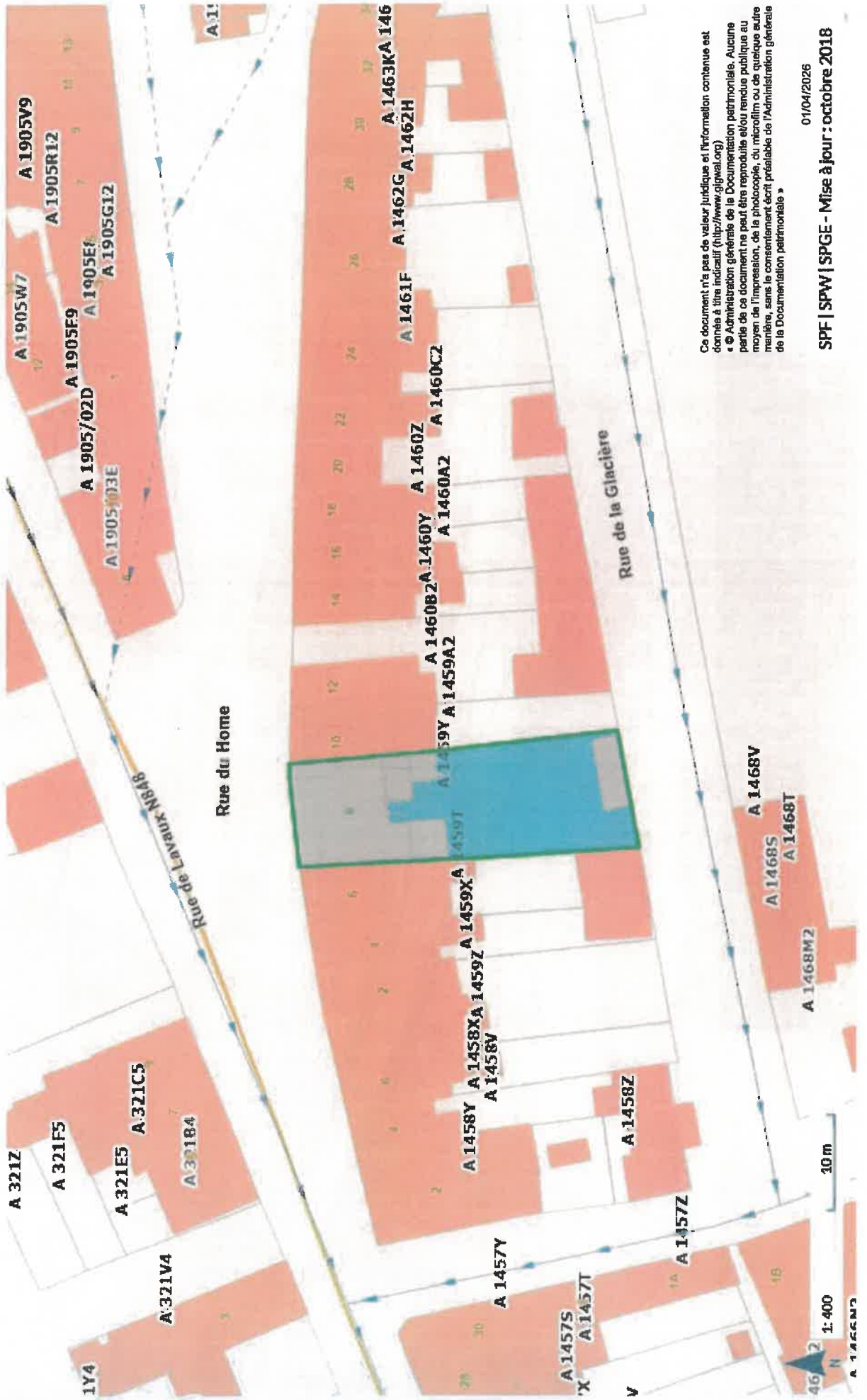
6 m



GROUPEMENT  
D'INFORMATIONS  
GÉOGRAPHIQUES

# Géoportail du GIG

Carte 4- pash



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigwal.org>)  
© Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »

01/04/2026

SPP | SPW | SPGE - Mise à jour : octobre 2018

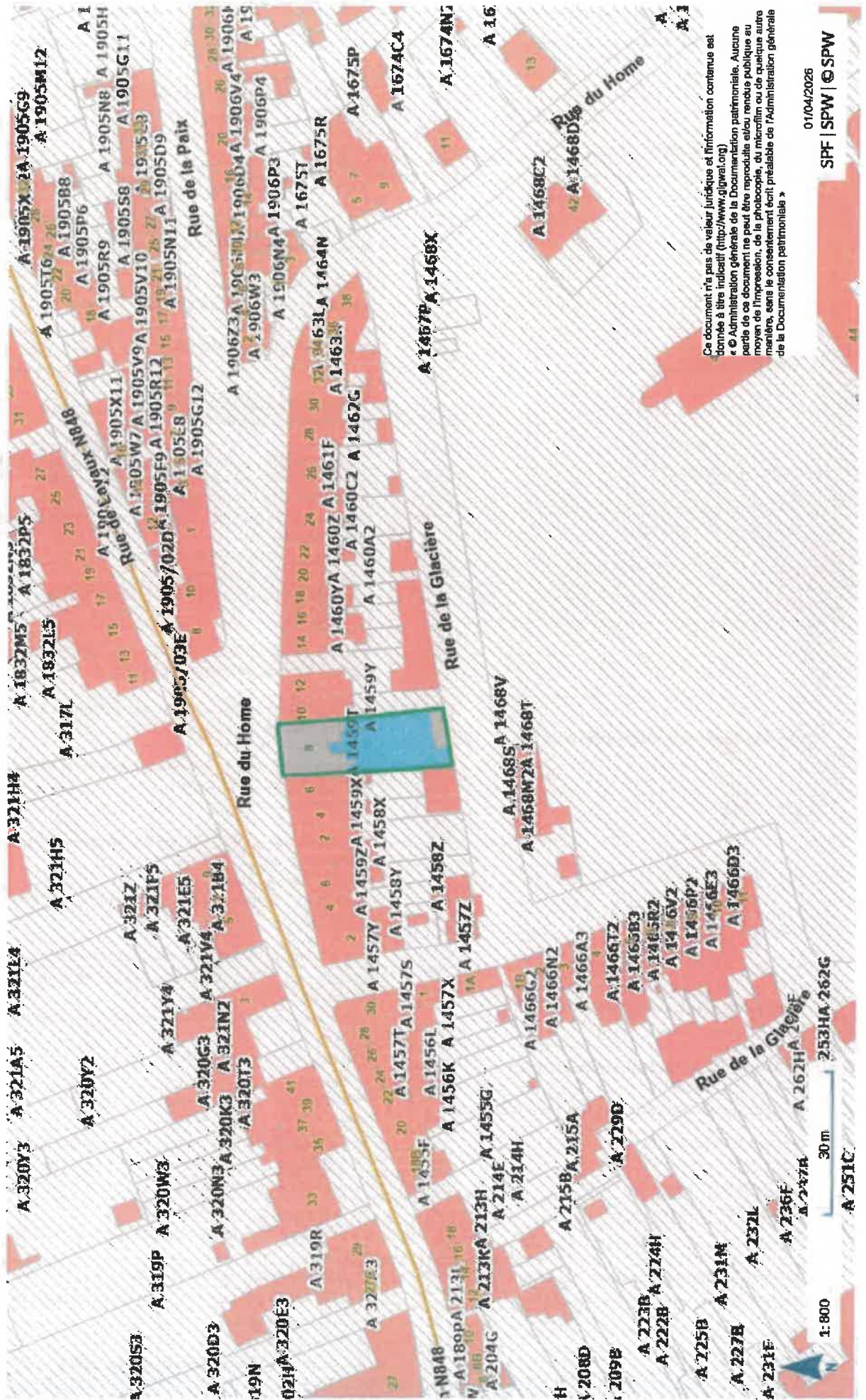




GROUPEMENT  
D'INFORMATIONS  
GÉOGRAPHIQUES

# Géoportail du GIG

Carte 6- prévention des captages



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gisval.org>)  
© Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite sans autorisation écrite au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale.

1:800

30m

A 262HA 262G

A 1468S A 1468V  
A 1468M2A 1468T

A 1460YA 1460Z A 1461F A 1463A  
A 1460C2 A 1462G A 1460A2

A 1467P A 1468X  
A 1467M2

A 1675R A 1675P  
A 1674C4

A 1905X 1A 1905G9  
A 1905M12

01/04/2026  
SPF | SPW | SPW

permis\_iceddpermis\_icedd  
**Enquête notaire**

<b>Parcelle concernée</b>	Division: SAINT-HUBERT 1 DIV/SAINT-HUBERT/ Section: A Numéro: A 1459 Y INS: 84059 Surface calculée: 4.25 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): <b>Rue du Home 8 , 6870 Saint-Hubert</b>
<b>Plan de secteur</b>	<u>Nom du plan du secteur d'aménagement :</u> <b>BERTRIX-LIBRAMONT-NEUFCHATEAU</b>  1 Zone(s) d'affectation: Habitat (100% soit 4.25 ares)  <u>Surcharges du plan de secteur</u>  <u>Prescriptions supplémentaires</u> Prescription supplémentaire : Non  <u>Avant-projet et projet de modification du plan de secteur</u> Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
<b>Guides Régionaux d'Urbanisme</b>	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : <b>Oui</b> Code carto: 84059-ZPU-0001-02 Libellé: ZPU de Saint-Hubert Historique dossier: Arrêté du 13/12/1976 Arrêté du 10/02/2006 Liendoc: <a href="#">Ici</a>  Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non  Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: <b>Oui</b> Code carto: 84059-RMR-0001-01 Libellé: Saint-Hubert Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001 Liendoc: <a href="#">Ici</a>  Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: <b>Oui</b> Code carto: 84059-REP-0001-01 Libellé: Saint-Hubert Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991 Liendoc: <a href="#">Ici</a>  Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
<b>Guides Communaux d'Urbanisme</b>	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Non
<b>Schéma de Développement Communal</b>	Parcelle située en SDC : Non
<b>Anciennement Schéma de Structure Communal</b>	Parcelle située en SSC - Anciennement Schémas de Structure communaux: Non
<b>Permis d'Urbanisation</b>	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
<b>Rénovation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
<b>Revitalisation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
<b>Sites à réaménager (SAR)</b>	Parcelle située dans un SAR: Non
<b>Périmètre de reconnaissance économique</b>	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
<b>Schéma d'Orientation local</b>	Parcelle concernée par un SOL: Non
<b>Périmètre de remembrement urbain</b>	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
<b>Zones d'assainissement</b>	1 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC)
<b>Cours d'eau</b>	Axe du réseau hydrographique wallon: Non  A 50 mètres: Non

<b>Aléa d'inondation</b> Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
<b>Axe de ruissellement concentré</b>	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
<b>Zone de prévention des captages (SPW)</b>	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): <b>Oui</b> Type: Iib Type de zone: Prévention éloignée Type: Iib Type de zone: Prévention éloignée Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
<b>Parc naturel</b>	Parcelle située dans un parc naturel: Non
<b>Liste des arbres et haies remarquables</b>	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
<b>ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)</b>	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
<b>Zone Natura 2000</b>	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zone Natura 2000 (100m)</b>	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Servitudes</b> La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
<b>Wateringue</b>	Parcelle contenant une wateringue: Non
<b>Canalisations de gaz Fluxys</b>	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
<b>Seveso</b>	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
<b>Banque de données de l'Etat des Sols:</b>	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
<b>Zones de consultation obligatoires du sous-sol</b>	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
<b>Cavité souterraine d'intérêt scientifique</b>	Parcelle située dans une cavité: Non
<b>Eboulement</b>	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
<b>Patrimoine - Biens classés et zones de protection</b>	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
<b>Inventaire régional du patrimoine:</b>	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
<b>Carte archéologique</b>	La parcelle est concernée par la carte archéologique: <b>Oui</b> (100% soit 4.25 ares)

<b>Chemin de Grande Communication (Liège)</b>	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers</b>	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non

---

**Ce document n'a pas de valeur légale. Les données ne sont fournies qu'à titre indicatif.  
Ce document a été généré le 01/04/2026 09:35**